



Réf : DL

**Direction du Logement (DL)**  
12 avenue Paul DOUMER - Centre-ville  
BP J3  
98849 - Nouméa CEDEX

Tél. 20 42 00 – Fax 20 30 10  
[logement@province-sud.nc](mailto:logement@province-sud.nc)

Dépôt des dossiers :  
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30  
le vendredi de 7h30 à 13h00

## AIDE FINANCIÈRE, ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE À LA RENOVATION ET L'AMELIORATION DE LOGEMENTS EN PROVINCE SUD (APRAH)

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UNE DEMANDE

#### INFORMATION

- L'Aide financière, administrative et technique à la rénovation de logements en province Sud s'adresse aux personnes de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour prévu pour résider régulièrement en Nouvelle-Calédonie (au moins un des demandeurs doit être de nationalité française).
- Le projet doit concerner la résidence principale.

**DÉPÔTS DE DOSSIERS** : du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30, le vendredi de 7 h 30 à 13 h 00

#### LISTE DES PIÈCES

##### ÉTAT CIVIL

	Copie de la <b>pièce d'identité du demandeur</b> et éventuellement du titre de séjour prévu pour résider régulièrement en Nouvelle-Calédonie
	Justificatifs permettant d'identifier toutes les personnes composant le ménage ( <b>livret de famille, extrait de naissance</b> )
	Justificatif de couverture sociale de l'ensemble des personnes du ménage ( <b>carte CAFAT, aide médicale</b> )

##### IMPOTS

	Déclaration de ressources de l'ensemble des personnes constituant le ménage (dernière déclaration de revenus)
	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition des personnes majeures vivant habituellement au foyer (recto verso)
	A défaut, pour les ménages ayant perçu moins d'1 million de francs CFP, une attestation de ressources. <b>1</b>

##### SITUATION PROFESSIONNELLE/RESSOURCES/CHARGES

<b>Si salarié</b>	Justification des ressources des 3 derniers mois ainsi que celui de décembre de l'année précédente (fiches de paye) <input type="checkbox"/> demandeur <input type="checkbox"/> conjoint <input type="checkbox"/> autre(s) occupant(s)
<b>Si non salarié</b>	- justificatif des ressources des 12 derniers mois ( <b>dernière déclaration de ressources adressée à la CAFAT pour les travailleurs indépendants, justificatifs des retraites, CRS, pensions de réversion, pension militaire, accident du travail, invalidité, etc....</b> ) - pour les travailleurs indépendants, justificatif d'inscription au RIDET <input type="checkbox"/> demandeur <input type="checkbox"/> conjoint <input type="checkbox"/> autre(s) occupant(s)
	Une attestation de patrimoine des valeurs mobilières et immobilières en Nouvelle-Calédonie et hors de Nouvelle-Calédonie, du demandeur et de l'ensemble des membres du ménage <b>5</b>

